



Bruxelles, le 25 mars 2020

CM 1928/20

PECHE
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: amaia.zabala@consilium.europa.eu
LIFE.fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 4056 / +32 2 281 8261

Objet: PROCÉDURE ÉCRITE EXIGEANT UNE RÉPONSE POUR LE JEUDI
26 MARS 2020 À 17 HEURES
Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE)
2019/1838 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche pour 2020
dans la mer Baltique et d'autres eaux et le règlement (UE) 2020/123 en ce
qui concerne certaines possibilités de pêche pour 2020 dans les eaux de
l'Union et n'appartenant pas à l'Union
– Lancement d'une procédure écrite

À la suite de la décision du Comité des représentants permanents (2^e partie) du 25 mars 2020 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour adopter le règlement susmentionné dont le texte figure dans le document 6819/20 PECHE 66.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Veillez indiquer si vous êtes d'accord pour approuver la déclaration commune du Conseil et de la Commission qui l'accompagne dont le texte figure dans le document 6841/20 REV1 ADD1.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps que la réponse à la question, sauf en ce qui concerne celles qui ont déjà été faites au Coreper (doc. 6841/20 REV1 ADD1).

Les réponses doivent parvenir au Secrétariat général du Conseil le jeudi 26 mars 2020 à 17 heures au plus tard.

Il convient de les faire parvenir par courrier électronique à l'adresse suivante:
LIFE.fisheries@consilium.europa.eu.
